



**FSU**

Syndicat National de l'Éducation Physique  
Fédération Syndicale Unitaire  
Académie de LILLE

Villeneuve d'Ascq, le 25 mai 2007

**Marc BOULOGNE, Secrétaire Académique**  
135 Route de Boussois  
59600 ASSEVENT Tel : 06.85.20.34.90.  
E-mail : [s3-lille@snepfsu.net](mailto:s3-lille@snepfsu.net)

**A**

**Monsieur le Recteur De l'Académie de Lille**

Monsieur le Recteur,

Le nouveau Président de la République vient d'être élu.

Dans le cadre de sa campagne électorale, il a pris un certain nombre d'engagements, notamment celui de la suspension du décret du 12 février 2007 sur les obligations de service des enseignants.

En conséquence de ces engagements et en raison de la proximité de toutes les opérations d'affectation des personnels de notre académie, nous vous demandons de « geler » sans attendre toutes les dispositions que des chefs d'établissements ou vos services ont éventuellement prises en application de ce décret (en particulier celles concernant les forfaits UNSS).

Nous vous rappelons notre demande de retrait du décret.

Nous nous associons à la demande formulée par les organisations syndicales, d'un collectif budgétaire pour la création des emplois nécessaires à une meilleure rentrée.

Nous vous demandons de prendre en compte ces demandes, qui correspondent aux besoins du service public d'éducation et à l'intérêt des élèves.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Marc BOULOGNE,  
Secrétaire Académique du SNEP-FSU